

Le CESE a voté son avis « La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi »

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le modèle de consommation de masse a consacré la séparation des rôles entre producteur.rice.s et consommateur.rice.s. Cette distinction devient aujourd'hui plus floue avec le développement de la **coproduction, à savoir la participation des consommateur.rice.s à la production des biens et services qu'ils consomment**. Encaissement automatique en supermarché, gestion bancaire en ligne, participation à des boîtes à idées ou des tests utilisateurs... les consommateur.rice.s sont de plus en plus sollicité.e.s et impliqué.e.s dans leur consommation. La transition numérique renforce cette tendance : beaucoup d'entreprises du numérique fondent leur modèle d'affaires sur la valorisation des données que leur fournissent, consciemment ou non, les consommateur.rice.s. Le développement de la coproduction soulève nombre d'enjeux en terme de protection de la vie privée, d'emploi, de fiscalité ou encore d'environnement.

L'avis « *La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi* », rapporté par Mme Martine Derobert-Masure (Groupe CGT-FO), au nom de la section de des activités économiques, présidée par Mme Delphine Lalu, présente les enjeux actuels de la coproduction et formule des préconisations concrètes par lesquelles les acteurs publics pourront garantir que la coproduction ne se développe pas au détriment des consommateur.rice.s, ni de la cohésion sociale, économique et territoriale de notre pays.

L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 25 octobre 2016 et adopté avec 156 votes pour, 0 contre et 2 abstentions.

RECONNAÎTRE, ENCADRER ET SÉCURISER LA CONTRIBUTION DE LA.DU CONSOMMATEUR.RICE

D'invisible, la contribution des individus à leur propre consommation doit devenir un phénomène identifié et reconnu. C'est pourquoi **le CESE recommande de mener une étude pour mesurer la contribution des consommateur.rice.s à la production de biens et services**.

Le CESE souligne l'importance d'assurer une meilleure répartition de la valeur issue de la coproduction et de restaurer l'équité fiscale entre les acteurs français et étrangers, dans une économie numérique sans frontières. Si les discussions sur ce sujet au niveau de l'Union européenne et de l'OCDE n'avançaient pas, **le CESE estime qu'il conviendra de lancer**

« *En autonomisant le.la consommateur.rice, la coproduction permet l'émergence de nouvelles manières de consommer mais pose aussi de redoutables défis éthiques, sociaux, économiques et environnementaux qui fondent la légitimité d'une intervention des pouvoirs publics pour mieux accompagner ces mutations* », souligne Martine Derobert-Masure

une étude d'impact sur les pistes en débat pour mieux prendre en compte la valeur des données dans notre fiscalité.

Afin d'adapter nos réglementations aux nouvelles pratiques de consommation, **le CESE insiste sur la création d'un véritable statut juridique européen de la plateforme numérique.** Le Conseil préconise également l'ouverture d'un **espace de signalement en ligne des pratiques contraires au principe de loyauté**, qui servirait d'interlocuteur direct aux consommateurs souhaitant faire valoir leurs droits.

La dépendance croissante des individus aux outils numériques pose la question du contrôle qu'ils exercent sur leurs données. Le CESE souhaite **consacrer le principe de l'autodétermination informationnelle** qui permettrait à chacun de décider de la communication et de l'utilisation de ses données à caractère personnel.

ENCOURAGER UNE COPRODUCTION FAVORABLE À LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Les pouvoirs publics doivent accompagner les acteurs dans la transition numérique et s'assurer qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. Sur le plan normatif, **le CESE recommande une harmonisation des règles fiscales, sociales et professionnelles applicables aux échanges « hors-ligne » et en ligne** pour éviter toute forme de distorsion de concurrence.

En matière d'emploi, le Conseil **considère nécessaire de mobiliser les branches professionnelles** afin d'**anticiper et d'accompagner les transformations induites par le numérique.** Il préconise de réaliser des études prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications, de définir en conséquence les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) prioritaires et d'engager les programmes de formation indispensables. Il suggère que les dispositifs publics d'aide et de soutien aux entreprises soient mis à profit pour accompagner leur développement économique et numérique dans un sens favorable à un emploi de qualité.

PRIVILÉGIER UNE COPRODUCTION RESPECTUEUSE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Si les usages numériques ont bénéficié d'une vitesse d'adoption sans précédent, on en oublie qu'une fraction persistante de la population demeure à l'écart de ce mouvement. Dès lors, le Conseil rappelle la nécessité d'aller au-delà des initiatives existantes et **d'élargir l'effort en faveur de l'acquisition des savoirs numériques de base à l'ensemble des publics touchés par la précarité numérique.** Parallèlement à cet effort de formation, **les services publics doivent être soumis à un principe d'accessibilité** en garantissant aux usagers un accès physique de proximité.

Pour affiner notre connaissance du bilan environnemental des pratiques collaboratives, le CESE recommande de confier à l'ADEME et à l'AFNOR l'intégration des impacts environnementaux et sociaux de la coproduction dans l'Analyse de cycle de vie (ACV) et l'Analyse sociale du cycle de vie (ACSV) et Bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Enfin, le CESE recommande d'encourager les formes de coproduction conformes à l'intérêt collectif. Il préconise ainsi de **favoriser le développement du « coopérativisme de plateforme » en encourageant les formes d'organisation coopérative dans l'économie numérique et de poursuivre la réflexion sur le domaine commun informationnel.**

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr
[twitter @lecese](https://twitter.com/lecese)

Contacts presse :

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com

Delphine BOSCH - 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com